

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 9 avril 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES, DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Depuis plusieurs semaines, ensemble, nous mettons en place un rehaussement important de la capacité des établissements en fonction des données et modélisations faites par les experts afin de faire face à un nombre plus important de cas hospitalisés et en soins critiques.

Toutefois, dans le but de se préparer à toute éventualité, le **Comité directeur clinique COVID-19** a mandaté un groupe d'experts indépendants afin d'établir un protocole de triage aux soins intensifs dans un contexte de pandémie. De plus, une correspondance conjointe de la FMSQ, la FMOQ et l'ACPM a été adressée à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann et à la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, madame Sonia Lebel, le 8 avril 2020 afin de demander qu'un tel protocole soit mis en place. Vous le trouverez en pièce jointe, de même que l'outil de triage pandémique.

Le recours éventuel au protocole doit être utilisé seulement dans le cas où toutes les ressources existantes auraient été utilisées, et que toutes les tentatives raisonnables auraient été faites pour déplacer les patients concernés vers les ressources disponibles. Rappelons également que celui-ci s'appliquerait à tous les patients, quelle que soit la cause de leur hospitalisation, et viserait à :

... 2

- minimiser la mortalité et la morbidité pour l'ensemble de la population en contexte de pandémie;
- optimiser l'équité des soins;
- veiller à ce que les décisions soient conformes aux valeurs éthiques et procédurales de notre système de santé.

AUCUNE donnée prévisionnelle ne nous indique qu'il sera nécessaire d'utiliser cet outil de triage, mais plusieurs d'entre vous nous ont mentionné être important d'avoir la réflexion et les outils nécessaires au niveau national pour se préparer à cette éventualité aussi peu probable qu'elle le soit.

Nous demeurons disponibles si vous avez des questionnements. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 2

c. c. M^{me} Danielle McCann, MSSS
 M. Lionel Carmant, MSSS
 M^{me} Marguerite Blais, MSSS
 M. Jonathan Valois, MSSS
 M. Jérémie Casavant Dubois, MSSS
 M^{me} Pascale Fréchette, MSSS
 M. Martin Arata, ACMDPQ
 M^{me} Diane Francoeur, FMSQ
 M. Louis Godin, FMOQ
 M. Yves Robert, CMQ
 Sécurité civile, MSSS
 Membres du CODIR
 Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 20-MS-02502-66